



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada parvient à des accords avec la CALDA, les TCA et l'AIMTA au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite et le maintien de la paix sociale

L'organisation Pionniers d'Air Canada, représentant plus de 15 000

employés retraités, a également signé l'accord relatif au moratoire MONTREAL, le 8 juin /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu des accords préliminaires relativement à un moratoire de 21 mois sur la capitalisation des régimes de retraite et à la prolongation des conventions collectives avec trois de ses syndicats, soit la Canadian Airline Dispatchers Association (CALDA), le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA) et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), représentant environ 16 500 employés au total, ou plus de 60 % de ses employés syndiqués au Canada. L'accord a également été signé par les Pionniers d'Air Canada, une organisation qui représente, sans aucune obligation, plus de 15 000 employés retraités d'Air Canada et de ses prédécesseurs.

L'accord sur les régimes de retraite prévoit l'instauration d'un moratoire de 21 mois sur les cotisations au titre des services passés et l'établissement d'un montant fixe pour les cotisations de 2011 à 2013. Le versement des cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice se poursuivra de la manière habituelle et aucun changement ne sera apporté aux régimes de retraite à prestations déterminées ni aux prestations. L'accord est assujéti à un certain nombre de conditions, incluant l'obtention par Air Canada d'un financement additionnel, l'attribution à chaque syndicat d'une participation dans la Société, la ratification de l'accord par les membres des syndicats et un processus de consultation avec les employés non syndiqués et retraités. Pour que le moratoire soit instauré et que des cotisations fixes soient versées, le gouvernement fédéral doit adopter un décret modifiant les règlements en matière de capitalisation des régimes de retraite d'Air Canada. Les parties présenteront conjointement les observations nécessaires au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et au ministère des Finances afin de mettre à effet ces mesures dans les plus brefs délais.

Afin d'assurer le maintien de la paix sociale, la CALDA, les TCA et l'AIMTA ont également conclu de prolonger les conditions générales des conventions collectives pour une période de 21 mois après l'expiration des conventions actuelles en 2009, avec une disposition interdisant les grèves et lock-out conformément au Code canadien du travail. Selon les conditions de l'accord relativement à la prolongation des conventions collectives, aucun changement au taux salarial et au niveau des prestations de retraite ne sera apporté pendant la période de prolongation. Cet accord est également assujéti à la ratification des membres des syndicats.

"La conclusion de ces accords avec trois de nos syndicats constitue une étape importante en vue d'assurer la stabilité de notre Société durant la période difficile que nous connaissons actuellement, a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Je tiens à remercier l'honorable James Farley, dont la précieuse collaboration a facilité la conclusion de ces accords. Toutefois, les négociations des accords avec l'Association des pilotes d'Air Canada (APAC) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) sont toujours en cours, et nous devons obtenir l'approbation du gouvernement fédéral pour le moratoire. La solution à la capitalisation des régimes de retraite et le maintien de la paix sociale sont des conditions clés à l'obtention d'un financement additionnel essentiel à la Société. Alors que les marchés du crédit demeurent très instables durant cette profonde récession, nous négocions actuellement avec plusieurs prêteurs potentiels qui évaluent nos besoins financiers."

La section locale 2002 des TCA représente environ 4 100 agents - Ventes et Service clientèle, l'AIMTA, environ 12 300 employés de la Maintenance technique et Soutien opérationnel, de bureau et des finances, et la CALDA, environ 70 régulateurs de vol au service d'Air Canada.

Les négociations se poursuivent avec l'APAC, qui représente environ 3 200 pilotes et le SCFP, qui représente environ 6 700 agents de bord.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi

que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF c4413

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

